

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

35, Impasse du Luthier- ZI du Pâtis 1- BP 20

85440 Talmont-Saint-Hilaire

Tél: 02.51.204.054 Fax : 02.51.90.60.92

batiment.spanc@cc-talmondaise.fr

**Demande de contrôle d'une installation d'assainissement non collectif
lors d'une cession immobilière**

Liste des documents à joindre :

- Plan de situation de l'habitation (échelle recommandée 1/25 000)
- Plan cadastral situant l'installation concernée

Informations préalables au contrôle:

- Les regards de visite ainsi que la fosse septique devront être accessibles et visitables.
- Il faudra vérifier que l'eau est en service.
- Une personne devra être présente sur place, lors du contrôle.

Date de la demande :

Adresse de l'habitation à diagnostiquer :

Référence cadastrale : Section : N° de parcelle :

Date de construction de l'habitation :

Nom et Prénom du Propriétaire :

Adresse du Propriétaire :

Téléphone :

Portable :

Nom du locataire, le cas échéant:

Personne à contacter pour la prise de RDV :

Téléphone :

Portable :

Dénomination ou Nom du Demandeur :

Affaire suivie par :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Télécopie :

Email :

Date prévisionnelle de la vente :

Adresse de facturation :

Il est à noter que le compte rendu du contrôle sera envoyé uniquement à l'adresse principale du propriétaire.

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles de cession immobilière au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service.

Le tarif applicable à compter du 12 avril 2012 : 170 € TTC par contrôle de cession.

Le Trésor Public vous transmettra la facture correspondante après le contrôle.

Bon pour accord, le

Signature du demandeur